



FLASH INFOS



ÉDITO

Gardons le cap.

Les annonces présentées ces derniers jours marquent une étape importante pour notre filière. Les règles évoluent profondément. Les modèles économiques aussi. Demain, le développement de la méthanisation

reposera davantage sur de nouveaux mécanismes de marché que sur le soutien budgétaire de l'État. Cette évolution aurait dû s'accompagner d'un cadre clair pour les producteurs. Les certificats de production de biogaz restent encore trop fragiles pour assurer, à eux seuls, le développement de la filière. Les contraintes budgétaires fragilisent de nombreux projets.

Je sais que ces annonces suscitent de l'inquiétude. Cette inquiétude est légitime. Elle tient autant aux décisions prises qu'au manque de visibilité sur leur mise en œuvre. Car beaucoup reste à construire.

Si ces évolutions ont été décidées sans concertation avec les acteurs de terrain, l'AAMF ne cesse d'y défendre la place des agriculteurs, la visibilité des producteurs et l'avenir des sites existants. C'est désormais le ministère de l'industrie, des finances, voire le premier ministre qui arbitrent nos sujets et leur méconnaissance de nos projets est criante.

La méthanisation reste avant tout un projet agricole. Elle renforce l'autonomie de nos exploitations, crée de la valeur dans les territoires et contribue à la transition énergétique. Il n'existe pas de projet agricole plus efficace pour réduire les gaz à effet de serre et permettre les indispensables transitions.

C'est aussi tout le sens des prochaines Journées Nationales du Biogaz. Je vous invite nombreux à ouvrir vos sites. Dans une période où les décisions se prennent loin du terrain, montrer la réalité de nos exploitations et témoigner de ce qu'elles apportent aux territoires est plus important que jamais.

Notre filière a déjà traversé des évolutions majeures. Elle a toujours su s'adapter grâce à l'engagement des agriculteurs qui entreprennent, innovent et croient en l'avenir de cette énergie. L'AAMF poursuit son engagement avec la même exigence : défendre la place des agriculteurs dans cette nouvelle étape de la filière, accompagner les sites existants comme les nouveaux projets, et veiller à ce que la valeur créée sur nos territoires revienne d'abord aux agriculteurs qui s'engagent dans cette transition.

Jean-François DELAITRE, Président de l'AAMF

FOCUS : Les Journées Nationales du Biogaz 2026

Cette année, les JNB reviendront à nouveau le 3^e week-end de septembre, le 19 et le 20. Et cette année, quelques nouveautés sont prévues !

- Envoi d'une boîte à outils aux agriculteurs avec mail type, pense-bête, fiches conseil communication, affiches, flyers, supports logistiques...
- Contact de la presse locale selon les sites ouverts
- Goodies

À retenir que les agriculteurs qui accueilleront du public recevront les supports de communication avant le 28 août et qu'une réunion collective est prévue 15 jours avant l'événement.

— Pour vous inscrire, vous pouvez remplir le formulaire en cliquant [ici](#) avant le 24 juillet.



Dans le cadre d'un partenariat avec le MBA Management de la Transition Énergétique, les étudiants ont pu travailler sur un cas d'école présenté par l'AAMF : « **Comment redynamiser les JNB ?** ». Le sujet, a notamment permis d'identifier un certain nombre de bonnes pratiques et de mettre l'accent sur les éléments de langage à adopter. Nous les reprendrons pour réaliser un support de communication à destination des agriculteurs ouvrant leurs portes, afin de leur permettre de préparer sereinement la venue d'un public varié.

ANTICIPER ET GÉRER les congestions estivales grâce à la REPA

Lors des périodes de faible consommation de gaz, notamment l'été ou certains week-ends, les unités d'injection peuvent être confrontées à des situations de congestion du réseau. **La REPA (Régulation du débit d'épuration par la pression aval du réseau)** peut limiter les arrêts d'injection et réduire le recours au torchage.

■ **Quel est le principe ?** La REPA ajuste automatiquement le débit d'injection de l'épurateur en fonction de la pression du réseau. Lorsque la consommation baisse et que la pression augmente, le débit d'injection diminue progressivement sans interrompre totalement l'injection. Dès que la consommation repart, le débit remonte automatiquement.

■ **Quel est l'objectif ?** Sécuriser le réseau tout en maximisant les volumes de biométhane injectés. Pour les producteurs, cette solution apporte davantage de souplesse et de sérénité dans la gestion des périodes sensibles. Elle permet notamment d'éviter des réglages manuels répétés, souvent chronophages et stressants, et de reprendre plus rapidement l'injection après un épisode de saturation.

Les 4 clés pour optimiser votre production estivale



Le déploiement de la REPA nécessite l'installation d'un équipement (fonction algorithmique déployable par les constructeurs d'épurateurs) permettant le pilotage automatique de l'épurateur à partir des informations de pression réseau transmises par le poste d'injection. Associée à une adaptation du fonctionnement du site (par exemple une réduction temporaire du remplissage du digesteur), cette solution peut contribuer à limiter fortement le torchage durant l'été. Les retours d'expérience des producteurs déjà équipés soulignent un réel gain en confort d'exploitation et une meilleure anticipation des épisodes de congestion.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dossier complet réalisé par GRDF en cliquant [ici](#).

GROUPE NATIONAL BIOGAZ : ce qu'il faut retenir des annonces du 25 juin

Le groupe national d'échanges sur le biogaz du 25 juin marque une étape importante dans l'évolution des mécanismes de soutien à la production de biogaz. Les arbitrages annoncés ont été rendus sans concertation. L'AAMF est pleinement mobilisée pour vous défendre, pour faire profondément évoluer ces dispositions, sécuriser les projets agricoles engagés et garantir que les nouvelles règles préservent la valeur créée par les agriculteurs (Voir emails d'Olivia du 26/06/2026 et du 06/07/2026 dans le forum).

■ UNE TRAJECTOIRE CPB DÉSDORMAIS EN CONSULTATION

Le Gouvernement fait des certificats de production de biogaz (CPB) le principal levier de développement de la filière.

Le projet de décret, [actuellement soumis à consultation](#), prévoit une trajectoire jusqu'en 2041. Les coefficients de restitution sont définis jusqu'en 2032, puis maintenus constants afin de donner de la visibilité aux investissements, dans l'attente des futures révisions. Cette trajectoire devra ensuite continuer à progresser au regard des objectifs de la PPE.

Le texte prévoit également la suppression des pénalités pour les producteurs souhaitant quitter leur tarif d'achat afin de rejoindre le dispositif des CPB. En revanche, la demande portée par l'AAMF d'une indexation de la pénalité des CPB n'a pas été retenue à ce stade.

■ COGÉNÉRATION : une avancée mais pas d'accompagnement spécifique

Jean-Marc Onno et Jean-François Delaitre ont largement consacré leur intervention à la situation des sites de cogénération.

L'AAMF a rappelé les demandes qu'elle porte depuis plus d'un an : une trajectoire CPB suffisamment longue pour permettre le financement des conversions vers l'injection, un accompagnement spécifique des sites encore endettés, des solutions adaptées aux petites installations loin du réseau et la mise en place d'un véritable espace de travail avec les pouvoirs publics.

Une avancée a néanmoins été obtenue : **le recours à des moteurs et génératrices d'occasion est désormais autorisé** pour les installations sous contrat. En revanche, le cabinet de la ministre a confirmé qu'aucun nouveau dispositif de soutien financier spécifique aux cogénérations n'était envisagé.

■ LE GUICHET DU TARIF D'ACHAT FERMERA LE 1^{ER} JANVIER 2027

Le Gouvernement a confirmé la **fermeture du guichet du tarif d'achat biométhane au 1^{er} janvier 2027**.

D'ici la fin du mois de juillet 2026, le dispositif sera profondément revu : il sera réservé aux installations de moins de **13 GWh/an**, avec une enveloppe annuelle ramenée à **600 GWh**, une part indexée réduite, un gel du coefficient K et une baisse du tarif de base pour les installations de moins de 10 GWh/an. La notion de « nouvelle installation » doit également être clarifiée.

À compter de 2027, les projets de moins de **19,5 GWh PCS** relèveront d'un **appel d'offres simplifié**, organisé autour de deux relèves de **320 GWh PCS** par an. Contrairement au tarif d'achat actuel, **le prix de vente ne sera plus fixé par arrêté**. Chaque porteur de projet devra **proposer son propre prix** dans son offre. Les projets seront ensuite classés, principalement sur un **critère de prix**, et retenus dans la limite des volumes ouverts à chaque relève.

■ ÉVOLUTION DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

Pour les conversions de cogénération vers l'injection, l'administration privilégiera, dans la majorité des cas, une **modification notable**, traitée par un **porter à connaissance**, plutôt qu'une modification substantielle nécessitant une nouvelle autorisation environnementale. Cette appréciation restera toutefois réalisée au cas par cas.

La DGPR a également rappelé que, pour les installations soumises à autorisation environnementale, l'absence de réponse du préfet dans un **dé-lai de quatre mois sur un porter à connaissance, le silence vaut désormais décision implicite de rejet**. Elle précise toutefois que le dossier pourra être rouvert sans nouveau dépôt.

Enfin, toute évolution de la liste des intrants devra faire l'objet d'une vigilance particulière, ces modifications pouvant être considérées comme notables en fonction de leurs incidences sur l'installation.

■ GARANTIE D'ORIGINE PRÉ 2020 : HAUSSE DES TAUX DE RÉVERSION

Le taux de réversion passe à 90%, pour tous les usages, y compris la mobilité.

PRISE DE PAROLE de nos adhérents

■ Depuis le début d'année, des agriculteurs méthaniseurs de l'AAMF sont à l'honneur sur le site internet de GRDF dédié à la méthanisation. Digestat, biocarburant, déconditionnement des biodéchets... autant de sujets illustrant les bénéfices de la méthanisation pour les exploitations agricoles et les territoires.



Méthamaine

Comment une unité de méthanisation en service a intégré de nouveaux associés sans perdre son équilibre. Avec Benoît Duterre et Nicolas Brehin.

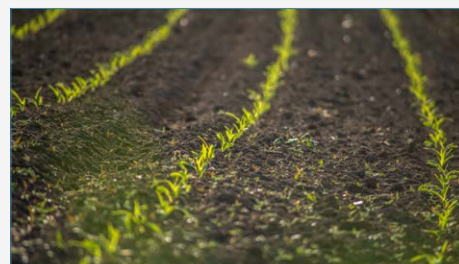
— [Lire l'article.](#)



Biodéchets, digestat et biocarburant

Un agriculteur vosgien raconte comment la méthanisation a transformé son exploitation. Avec Matthieu Laurent.

— [Lire l'article.](#)



Déconditionnement des biodéchets

Un agriculteur vise le zéro plastique dans ses sols. Avec Christophe Rousseau.

— [Lire l'article.](#)

■ Retour d'expérience auprès de porteurs de projets à La Réunion

À l'invitation de l'ADEME Océan Indien, Bertrand Guérin, administrateur de l'AAMF et agriculteur-méthaniseur en Dordogne, est intervenu auprès des participants de la formation « **Élaborer et mettre en œuvre un projet de méthanisation** ». Un témoignage particulièrement apprécié dans un territoire où la méthanisation agricole reste émergente mais suscite un intérêt croissant.

Producteur de lait, de noix et de châtaignes, Bertrand a partagé l'évolution de son exploitation : démarrage en cogénération dès 2011, développement progressif de l'unité, valorisation agronomique du digestat couvrant aujourd'hui près de 70 % des besoins de fertilisation, puis création d'une station BioGNV alimentant les véhicules et le tracteur de la ferme. Son retour d'expérience a permis d'illustrer comment un projet de méthanisation peut évoluer au fil du temps pour répondre aux besoins de l'exploitation. Il a également rappelé l'importance de la montée en compétences, de l'implication des exploitants et du retour au sol du digestat dans la recherche d'une plus grande autonomie agricole. Dans un contexte réunionnais marqué par l'absence de réseau de gaz, un foncier contraint et une forte dépendance énergétique, ce témoignage a apporté des repères très intéressants aux futurs porteurs de projets et aux acteurs locaux engagés dans le développement des énergies renouvelables.



CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION « responsable d'une unité de méthanisation »

Face aux enjeux techniques, réglementaires et humains de la filière, le Certificat de spécialisation « Responsable d'une unité de méthanisation agricole » (CS RUMA) constitue une belle opportunité pour professionnaliser les équipes et anticiper les besoins en compétences.

Diplôme du ministère de l'Agriculture (niveau 4), il s'adresse aux agriculteurs, salariés agricoles ou diplômés de l'enseignement agricole.



La formation alterne périodes en centre (12 semaines) et immersion en entreprise (12 semaines minimum, jusqu'à 35 semaines en apprentissage), au sein d'unités en fonctionnement.

Organisé en trois blocs de compétences (gestion des flux et du digestat, conduite et maintenance du méthaniseur, pilotage global de l'unité), le CS RUMA peut être suivi en totalité ou par modules.

Pour les adhérents AAMF, c'est l'occasion idéale de former un salarié, sécuriser l'exploitation ou accueillir un alternant. Et un moyen concret d'investir dans l'avenir de la méthanisation agricole et de renforcer la performance des sites...

Pour faire part de vos besoins et connaître les centres de formation près de chez vous, contactez le référent des CS RUMA :

— Etienne HALBIN : 03 29 79 98 41 ou 06 42 07 03 10
etienne.halbin@educagri.fr

AAMF PARTENAIRE de la nouvelle édition du Baromètre des gaz renouvelables

Dans les prochains jours, vous recevrez un questionnaire de Xerfi dans le cadre de la nouvelle édition du **Baromètre des gaz renouvelables** initié par France gaz avec de nombreuses associations de la filière.

La première édition, publiée en 2023, s'appuyait sur les réponses de 145 entreprises (constructeurs, équipementiers, bureaux d'études, développeurs, entreprises de maintenance...) mais pas encore sur les producteurs de biométhane. Elle a pourtant permis de démontrer, chiffres à l'appui, l'ancrage très concret de la filière dans les territoires :

- 91 % de la production et 85 % de la valeur ajoutée sont réalisées en France,
- 70 % des équipements utilisés sont d'origine française
- et 88 % des financements proviennent d'acteurs nationaux.
- 1,1 milliard d'euros de chiffre d'affaires
- 2 100 emplois directs.

Cette année, les agriculteurs méthaniseurs sont intégrés à l'enquête. C'est une occasion importante de mettre en lumière la réalité de vos exploitations : investissements réalisés, emplois créés, difficultés rencontrées, contribution à votre exploitation et à votre territoire.

Le questionnaire est **strictement confidentiel**, les réponses étant exploitées uniquement de façon anonyme et agrégée.

15-20 minutes suffisent pour y répondre. Nous savons que vous êtes très sollicités, mais cette enquête est un investissement collectif : ses résultats serviront à défendre notre filière dans les mois et les années à venir.

Nous comptons sur votre participation !

ATTESTATION DE CONFORMITÉ : anticipez vos démarches !



Depuis le 7 mars 2026, les unités de méthanisation injectant du biométhane dans les réseaux de gaz naturel doivent disposer d'une attestation de conformité délivrée par un organisme certificateur habilité.

Cette attestation est désormais un élément-clé puisqu'elle conditionne la prise d'effet ou le maintien des contrats de soutien et, par conséquent, le versement du tarif d'achat du biométhane.

L'AAMF constate que certains producteurs n'ont pas encore engagé leurs démarches ou sous-estiment les délais nécessaires à l'obtention de cette attestation.

Il est donc essentiel d'anticiper le contrôle :

- avant la mise en service d'une nouvelle installation ;
- en cas de modification de puissance (Cmax) ou d'évolution de la Production Annuelle Prévisionnelle (PAP) par exemple ;
- plus largement lors de toute modification significative de l'installation.

Afin d'accompagner ses adhérents, l'AAMF met à votre disposition (voir mail AAMF Forum du 12/06/2026 envoyé par Priscilia TRAVERSO) :

- [une fiche technique](#) détaillant vos obligations et les échéances de contrôle ;
- une [comparaison des offres](#) négociées auprès des trois organismes certificateurs agréés (APAVE, Bureau Veritas et Socotec).

✚ En cas de projet de mise en service ou de modification de votre installation, nous vous invitons à vous rapprocher sans attendre d'un organisme certificateur et à signaler rapidement toute évolution de votre PAP ou de votre puissance contractuelle.

FOCUS

Nous commençons le tour des méthanisations les plus innovantes avec Louis, responsable du GT recours et référent porteur de projet. Son site est un site pilote, en raison du procédé spécifique qu'il a dû mettre en place pour se raccorder au réseau de gaz.



■ **Peux-tu nous raconter comment le projet est né ?** Comme pour beaucoup, c'est le souhait de diversifier ses activités et de produire notre fertilisant naturel qui nous a poussé vers la méthanisation. Nous voulions un projet qui soutienne notre activité agricole tout en valorisant notre matière organique. Dès 2018, nous avons commencé à penser comment lancer le projet. Aujourd'hui, on vient de faire l'inauguration de notre site et les bénéfices sont indéniables.

■ **Peux-tu nous présenter ton site et la composition de ta ration ?** Nous sommes 3 associés, dont mon père, qui fournissent la majorité des apports. Dans la ration, nous avons environ 60 % CIVE, 30 % effluents, 5 % céréales et 5 % déchets de légumes.

■ **Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?** Notre projet a mis 7 ans à voir le jour car on nous a refusé le raccordement au réseau GRDF. Malgré tous les feux au vert, la mairie n'a pas donné l'autorisation de voirie pour effectuer les travaux. Nous n'avons donc pas pu étendre le réseau GRDF.

■ **Pourquoi avoir fait le choix du gaz porté ?** Notre seule solution pour atteindre le réseau GRDF est d'avoir recours au gaz porté comprimé. Il faut d'ailleurs bien parler de gaz porté comprimé et non liquéfié car la liquéfaction coûte très chère. C'est moins gourmand en charge d'exploitation. Sans cette technologie, c'était impossible pour nous d'injecter notre biométhane dans le réseau. Aujourd'hui, nous sommes un site pilote, notamment pour tous les projets qui rencontrent des soucis de raccordement au réseau ou ceux qui sont trop loin.

■ **En quoi consiste le procédé du gaz porté comprimé ?** Nous avons une station bioGNV à la ferme qui remplit une grosse citerne au lieu de remplir une voiture. Le gaz est comprimé à 250 bars pour être transporté. Puis il va au hub d'injection à 8km, sur le réseau actuel. Là-bas, le gaz est détendu en 3 paliers puis injecté sur le réseau GRDF avec un poste d'injection classique. Un tour de camion-citerne par semaine est nécessaire pour transporter le biométhane produit.

■ **Quel est le surcoût de cette technologie en comparaison à une injection classique ?** Il n'y a pas vraiment de chiffres à retenir. C'est une solution alternative qui peut valoir le coup en fonction des configurations des sites. Pour nous le modèle économique est cohérent et dépendant de plusieurs critères. C'est pour cela que c'est difficilement généralisable. Il faut faire du cas par cas avec les projets de méthanisation !

■ **Quelles sont vos perspectives d'évolutions ?** Pour la suite nous voulons valoriser le CO2 issu du processus de méthanisation en le vendant à notre voisin serriste, qui s'en servira pour faire pousser ses fruits et ses légumes. C'est en cours de réalisation actuellement.

NOM : Louis Chevalier | **SITE :** Contray Energie
NOMBRE D'ASSOCIÉS : 3 | **RATION :** 60 % CIVE, 30 % effluents, 5 % céréales et 5 % déchets de légumes | **PROCESS :** infiniment mélangé | **VALORISATION :** gaz porté | **CAPACITÉ :** 180 Nm³
DIGESTAT : séparation de phase

**Vous souhaitez nous partager les spécificités de votre site de méthanisation et apparaître dans le prochain Flash Infos ?
Vous pouvez nous envoyer un email à contact@aamf.fr. Nous reviendrons très vite vers vous pour échanger.**

DU NOUVEAU À L'AAMF

Bienvenue à Laure et Marie

■ **LAURE MOREAU** a rejoint mi-mai l'association en tant qu'assistante de direction. Sa mission : accompagner le fonctionnement administratif (comptabilité, paie, gestion administrative...), de l'AAMF et contribuer à l'efficacité de l'équipe au service des adhérents. Elle sera également votre interlocutrice privilégiée pour toutes les questions relatives à votre adhésion, aux aspects administratifs ou à la vie de l'association.



— lmoreau@aamf.fr | 06 67 98 59 36

■ **MARIE HURÉ** a rejoint l'AAMF mi-mai au poste de chargée de communication pour une mission d'un an. Elle accompagnera l'association sur l'ensemble des sujets de communication et sur la structuration des outils digitaux pour renforcer la communication vers les adhérents et les associations régionales notamment.



— mhure@aamf.fr | 07 64 42 93 55

La commission "Amélioration continue et professionnalisation" évolue

■ **PRISCILIA** reprend l'animation de la commission "Amélioration continue et professionnalisation". La commission poursuit ses travaux, à savoir la mise en place de la démarche amélioration continue, la prévention des risques et l'accompagnement réglementaire afin de renforcer l'appui apporté aux adhérents. Priscilia conserve l'animation des partenariats (Ademe, GRDF et salons notamment).

— ptraverso@aamf.fr | 06 98 36 17 01

Congé parental Adrien

■ **ADRIEN DAIN**, actuellement en congé parental, profite bien de l'arrivée de sa fille Kenzi ! Nous lui adressons toutes nos félicitations. **Nous avons créé une cagnotte pour offrir un cadeau à Kenzi. Pour participer, cliquez [ici](#).**



Et en attendant son retour en 2027, les demandes concernant la valorisation du biogaz sont suivies par Olivia Ruch en lien avec les pilotes de la commission, Patrick Boursault et Adeline Canac ainsi que l'appui d'Hugo Kech (AILE), qui apporte son expertise sur les sujets technico-économiques (€cométhas).

SALONS & autres événements

■ **30 septembre et 1^{er} octobre** > **PAYS DE LA LOIRE** - Assises nationales des déchets et de l'économie circulaire à Nantes (44). Infos et inscription [ici](#).

■ **6-9 octobre** > **AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** - Sommet de l'élevage à Clermont-Ferrand (63). Infos [ici](#).

■ **24-25 novembre** > **HAUTS-DE-FRANCE** - 14^e Convention d'Affaires Gaz renouvelables et Bas-Carbone à Arras (62). Organisateur : Biogaz Vallée. Infos [ici](#). Inscriptions à venir.

■ **5 novembre** > **ÎLE-DE-FRANCE** - Journée technique « Valorisation CO2 biogénique » à Paris (15^e). Organisateur : Club Biogaz ATEE en partenariat avec ClubCO2 et Pôle Bioeconomy for Change. Infos et inscriptions [ici](#).

À DÉCOUVRIR SUR L'ESPACE ADHÉRENTS

Sites en fonctionnement

- > Approvisionnement intrant
- > CIVE

■ **Synthèse CIVE-légumineuse - 2023 - PAMPA**

- > Biodéchets

■ **Fiche Bonnes Pratiques Biodéchets - 2026 - AAMF**

Sites en fonctionnement

- > Exploitation - Optimisation - Maintenance
- > Gaz à effet de serre

■ **Referentiel-DIGES3-cogé**

■ **Referentiel-DIGES3-injection**

■ **Méthanisation et gaz à effet de serre : bonnes pratiques**

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



VOS
CONTACTS
AAMF

Jean-François Delaitre (Président) : jfdelaitre@aamf.fr
Olivia Ruch (Directrice) : oruch@aamf.fr
Laure Moreau (Assistante de direction) : lmoreau@aamf.fr
Elsa Rouches (Animatrice Technique Agronomie Biomasse) : erouches@aamf.fr
Adrien Dain (Animateur Technique Valorisation Biogaz) : adain@aamf.fr
Maïna Le Roch (Coordinatrice des associations régionales) : maina.leroch@bretagne.chambagri.fr
Priscilia Traverso (Cheffe de projet) : ptraverso@aamf.fr
Marie Huré (Chargée de communication) : mhure@aamf.fr

Rédaction : AAMF | Conception : Agence iCombrailles - Juillet 2026